Image not found or type unknown

Problème pour obtenir mon attestation assedic

Par **anvydryr**, le **15/10/2010** à **15:59**

bonjour à tous :)
Mon ancien employeur, association, refuse à ce jour de m'envoyer mon attestation assedic.
Je travaillais au sein d'un centre de vacance depuis fin février (contrat de travail intermittent à durée déterminée à caractère saisonnier avec rémunération lissée chaque mois sur la base de 125 heures, terme du contrat 4 octobre), et j'ai malheureusement eu une rupture du tendon d'Achille le 21 juin.
Mon employeur m'a réglé l'intégralité du mois de juin,mais je n'ai pas pu reprendre mon poste avant le terme.(je suis arrêté jusqu'au 21 octobre)
Donc il refuse de m'envoyer mon attestation car je lui dois d'après ses calculs 26 heures de travail.
Je commence à être très inquiet et j'avoue ne plus savoir quoi faire car quand je l'appelle il me renvoit vers sa femme qui est sensée être la directrice et la comptable, qui elle à son tour me renvoit vers lui avec toujours le même laïus " vous nous devez 26 heures !"
Pourriez-vous m'apporter une aide à ce sujet ?
Merci de m'avoir lu.

Par **P.M.**, le **15/10/2010** à **18:12**

Bonjour,
De toute façon, même si vous lui devez un trop perçu, l'employeur doit vous délivrer le solde de tout compte et l'attestation Pôle Emploi, s'il ne le fait pas après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...
Mais il faut savoir qu'il est admis que ces documents puissent être délivrés au jour habituel de la paie, il est donc peu-être encore trop tôt...
L'action en répétition de l'indu pour récupérer ce que vous lui devriez est indépendante et il ne peut pas faire une rétention de ces documents, ce qui serait abusif...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés